Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 175

Artikel: Cinq ans d'hésitations
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015863

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'institut suisse de la paix: une pomme de discorde

Il vaut la peine d'examiner de plus près le rapport Ganz après l'examen duquel le Conseil fédéral a décidé, le 26 janvier de cette année, d'accepter le principe d'un institut suisse de la paix. Concevoir de façon scientifique comment les sociétés et les Etats pourraient vivre en paix et pourquoi ils n'y parviennent pas, oblige le chercheur à sortir du champ traditionnel de l'étude des relations diplomatiques, pour examiner des problèmes de droit, de rapports entre riches et pauvres, de stratégie et finalement à projeter son analyse dans l'avenir. Or dans les domaines qui viennent d'être cités, pour ne prendre que quelques exemples, notre pays ne possède aucun institut spécialisé et plusieurs voix se sont élevées pour réclamer, qui un institut de sociologie du droit et de droit comparé (en bonne voie), qui un institut du tiers monde, qui un institut d'études stratégiques ou encore de prospective.

Sur ce premier point de contestation, le rapport Ganz se prononce clairement en faveur de la création d'un centre de recherches et de documentation portant spécifiquement sur le problème de la paix, tout en reconnaissant son caractère obligatoirement multidisciplinaire. De même dissipe-t-il un deuxième nœud de confusion en soulignant qu'un tel institut, qui étudiera des problèmes pratiques, en rapport par exemple avec la politique étrangère de la Suisse, mènera de pair, pour reprendre la terminologie des sciences exactes, à la fois des recherches fondamentales et des recherches appliquées. Est-ce à dire alors, comme la NZZ en agite le spectre, que cet institut deviendra un centre d'agitation politique ? Mais le problème de la violence, de la guerre et de la paix, ne peut se limiter au seul domaine des relations entre les Etats. « Un institut pour l'étude de la paix, remarque à ce propos le rapport Ganz, doit à notre époque traiter aussi bien les conflits classiques entre les Etats que les conflits internes de la société, mais ceux-ci seulement dans la mesure où la tension qui en résulte peut être considérée comme une menace substantielle pour la paix du monde. »
Enfin, détail lamentable, le problème de l'emplacement de l'institut constitue à lui seul une autre source de polémiques, car des onze personnalités consultées par la commission Jäggi, huit se sont prononcées pour la Suisse alémanique, ce qui n'empêche pas l'ambassadeur d'incliner vers Genève comme siège du nouveau centre qui pourrait prendre, selon lui, le nom d'Institut de la paix, et recevoir, selon la forme juridique qui lui sera donnée, un appui fédéral qui couvrirait le 50 % de ses dépenses. Le reste du budget pourrait être couvert par d'autres subventions, notamment du Fonds national suisse de la recherche scientifique, mais le projet demeure modeste en estimant à 500 000 francs environ au départ le coût annuel total de l'institution.

D'un rapport prudent à une solution plus prudente encore

Les suggestions — très mesurées — du rapport Ganz, sont soumises au Conseil suisse de la science et à l'état-major général. Ce dernier, plus exactement l'état-major pour la défense nationale globale, marque son scepticisme quant aux

Cinq ans d'hésitations

En hiver 1966, le conseiller national Max Arnold (Zurich), appuyé par 26 collègues représentant tous les partis du Parlement, dépose et développe un postulat qui invite le Conseil fédéral à créer un « institut suisse pour l'étude des conflits, la protection de la paix et la limitation des armements ».

Le Conseil fédéral se montrera d'autant plus intéressé par cette idée que l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au printemps 1967, et l'Union interparlementaire, un peu plus tard, invitent leurs Etats-membres à intensifier leurs recherches et leur collaboration dans ce domaine. Il accepte donc le postulat Arnold en hiver 1967.

Après une série de conversations préliminaires entre les Départements militaire, de l'intérieur et politique, le Conseil suisse de la science, organe consultatif du gouvernement pour les questions de recherche et d'enseignement, est saisi du problème. Il confie le dossier à une commission d'experts (commission Jäggi) déjà chargée d'examiner le développement des centres d'études en sciences sociales. Dans un rapport du 1er avril 1970, le Conseil de la science invite les autorités fédérales à créer un institut de recherches sur les conflits et la paix, aucune aide n'étant à attendre du côté des universités et centres existant, et propose de l'installer à Genève, à proximité des organisations internationales et de l'Institut des hautes études internationales. En soulignant les nombreux problèmes de priorité, de coordination et de définition que soulèvent les recherches envisagées, le Conseil de la science recommande au Conseil fédéral de faire établir d'abord un projet d'un « institut de recherches sur les relations internationales et les conflits ».
Trois ans et demi s'étaient écoulés, sans grands résultats. Les choses maintenant se précipitent. Le 15 avril 1970, le Conseil fédéral confie à l'ancien ambassadeur Roy Ganz le soin de préparer le plan « d'un institut suisse pour l'étude des conflits et la protection de la paix ». En dix mois, le diplomate achève son travail.